

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 15 février 2024
Délibération n°2

L'An deux mille vingt-trois le quinze février à 19h30, le Conseil Municipal
convoqué le huit février s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Étaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - GRANET Alice - MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - VIESSANT Céline - MOUGIN Rémi - VERNET Laurent - MOSSO Véronique – GIRAUD Matthieu

Absents : ALDEBERT Gérard (excusé)

Procurations : JEANNE Virginie à GRANET Alice - PRAT Christelle à GIRAUD Matthieu

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL (COMPTABILITE M 57)

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, madame le maire quitte la salle et ne prend pas part aux discussions et au vote.

Le Conseil Municipal constate que l'exécution du budget principal (comptabilité M 57) telle qu'elle ressort du Compte Administratif 2023 présenté par l'ordonnateur madame Gaëlle MOREAU, fait apparaître les résultats de clôture suivants, conformes aux résultats du compte de gestion.

CA 2023 BUDGET PRINCIPAL (M 57)						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	2 591 830,30	3 089 247,53	745 066,53	815 567,96	3 336 896,83	3 904 815,49
Résultats de l'exercice 2023		497 417,23		70 501,43		567 918,66
Résultat reporté n-1		123 098,38		201 290,09		324 388,47
TOTAUX	2 591 830,30	3 212 345,91	745 066,53	1 016 858,05	3 336 896,83	4 229 203,96
Résultats de clôture 2023		620 515,61		271 791,52		892 307,13
Restes à réaliser			1 099 301,51	393 487,61	1 099 301,51	393 487,61
TOTAUX CUMULÉS	2 591 830,30	3 212 345,91	1 844 368,04	1 410 345,66	4 436 198,34	4 622 691,57
RESULTATS CUMULÉS		620 515,61	-434 022,38			186 493,23

Vu les articles L.2121-14 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu les articles L et R.2311-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le

16/02/2024

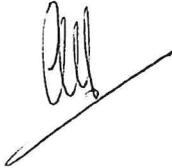
ID : 005-200064657-20240216-DCM150224_2-BF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

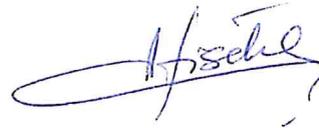
- **Prend acte** de la présentation faite par l'ordonnateur du compte administratif 2023 pour le budget principal (comptabilité M 57) ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser présentés dans ce compte administratif ;
- **Approuve et arrête** les résultats définitifs tels que retracés dans le compte administratif 2023 du budget principal (comptabilité M 57).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER



Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales